

Direction du Foncier et
de l'Aménagement

Service de l'Urbanisme

24, route de la Baie des
Dames
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 42 62

Télécopie :
20 43 98

Courriel :
dfa.su@province-sud.nc

Nouméa, le 23 JAN. 2018

**PLAN D'URBANISME DIRECTEUR DE DUMBEA
MISE EN COMPATIBILITE – PROJET NEOBUS
PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT**

Réunion d'examen conjoint de la province Sud et de la commune de Dumbéa pour la mise en compatibilité du PUD de la commune de Dumbéa pour le projet d'utilité publique Néobus

PARTICIPANTS A LA REUNION

Madame Maud PEIRANO, représentant Monsieur le président de l'assemblée de la province Sud,
Monsieur Fabrice ROBINET, direction du foncier et de l'aménagement, province Sud,
Monsieur Vincent GRISONNET, direction du foncier et de l'aménagement, province Sud,
Madame Stéphanie DOUYERE, service de l'urbanisme, ville de Dumbéa,
Monsieur Christophe LEFEVRE, directeur du Syndicat Mixte des Transports Urbains,
Monsieur Lucien POMMIEZ, Syndicat Mixte des Transports Urbains,
Madame Clotilde LELEU, Société d'Equipement de la Nouvelle-Calédonie,
Madame Emmanuelle RUET-GARIOUD, Bioeko.

OUVERTURE DE SEANCE

Madame Maud PEIRANO ouvre la séance à 13h30 et laisse la parole à Madame Emmanuelle RUET-GARIOUD, prestataire pour le compte du SMTU, pour la présentation du dossier de mise en compatibilité du PUD de Dumbéa pour la réalisation du projet Néobus.

Sur la base du diaporama joint au présent PV, il est rappelé la procédure de mise en compatibilité et les principales modifications proposées pour le PUD de Dumbéa.

RELEVÉ DES ECHANGES

Madame Emmanuelle RUET-GARIOUD soulève une incertitude de zonage de l'emprise Sud du projet Néobus sur le tracé de l'ancienne voie ferrée. Les vérifications seront faites hors réunion sur les documents papiers du PUD approuvé.

Monsieur Fabrice ROBINET précise que si cette partie de l'emplacement réservé est zonée en « AU », il conviendra de mettre en compatibilité le règlement en ajoutant dans les occupations et utilisations du sol qui sont autorisés pour les zones AU « *Les ouvrages, constructions, aménagements, installations et travaux nécessaires à la première phase du transport en commun en site propre du Grand Nouméa, appelée « Néobus » et déclarée d'utilité publique,* »

AVIS

Hormis l'incertitude évoqué ci-dessus, l'ensemble du dossier et des modifications du PUD proposées pour mettre le PUD de Dumbéa en compatibilité pour la réalisation du projet Néobus sont validés par la commune de Dumbéa et par la province Sud.

La séance est levée à 13h50

Vincent GRISONNET

